



Projet : Médiation familiale pour une responsabilité parentale assumée et un environnement familial et social plus protecteur des enfants victimes de conflits parentaux dans les départements de l’Ouémé et du Plateau au Bénin

**MICRO-TROTTOIR REALISE DANS LES 14 COMMUNES DU PROJET :
CONNAISSANCE DES DISPOSITIONS LEGALES REGISSANT LA FAMILLE ET PRINCIPAUX DROITS DES ENFANTS**

Composition de l’échantillon par commune : 40 → Hommes : 20, Femmes : 20

	Milieu urbain		Milieu rural	
	+ 18 ans -30 ans	30 ans et plus	+ 18 ans -30 ans	30 ans et plus
Sexe				
Homme	5	5	5	5
Femme	5	5	5	5

560 questionnaires sont renseignés sur le terrain, dépouillés et analysés pour chaque micro-trottoir.

1. Connaissances sur le concept du mariage

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
1.1 Qu'est-ce que le mariage	<ul style="list-style-type: none"> - Vivre ensemble et avoir des enfants : 29/360 soit 8% - Avoir célébré le mariage devant l'autorité religieuse/coutumière : 42/360 soit 11,6 - Avoir célébré le mariage à la mairie ou à l'arrondissement : 181/360 soit 53% - Avoir versé la dot : 21/360 soit 5,8% 	<ul style="list-style-type: none"> - Vivre ensemble et avoir des enfants : 85/360 soit 24% - Avoir célébré le mariage devant l'autorité religieuse/coutumière : 46/360 soit 13% - Avoir célébré le mariage à la mairie ou à l'arrondissement : 142/360 soit 39% - Avoir versé la dot : 86/360 soit 24% - Ne se prononce pas 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Vivre ensemble et avoir des enfants : 88/200 soit 44% - Avoir célébré le mariage devant l'autorité religieuse/coutumière : 17/200 soit 8,5% - Avoir célébré le mariage à la mairie ou à l'arrondissement : 22/200 soit 11% - Avoir versé la dot : 73/200 soit 36,5% - 	<p>La communauté n'a pas encore opté pour le mariage légal dans les 2 départements de l'Ouémé (39%) et du Plateau (11%)</p> <p>Pour régler le problème de la famille aujourd'hui, il faut se référer aux textes de loi en vigueur. Cependant on note au niveau des populations une persistance de la conception traditionnelle du mariage relative au versement de la dot et vivre ensemble et avoir des enfants (48% dans l'Ouémé et 80,5% dans le Plateau)</p> <p>Avoir célébré le mariage devant l'autorité religieuse/coutumière est de 13% dans l'Ouémé et de 8,5% dans le Plateau, ce qui est relativement faible.</p> <p>Le mariage reste un sujet à polémique dans la conscience collective.</p> <p>Dans le Plateau, la perception du mariage, tel que définie par les textes de lois n'est pas encore perçue par la population.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vivre ensemble et avoir des enfants : 44/360 soit 12% - Avoir célébré le mariage devant l'autorité religieuse/coutumière : 94/360 soit 26% - Avoir célébré le mariage à la mairie ou à l'arrondissement : 179/360 soit 50% - Avoir versé la dot : 43/360 soit 12% - Ne se prononce pas 0 	<ul style="list-style-type: none"> - Vivre ensemble et avoir des enfants : 12/200 soit 6% - Avoir célébré le mariage devant l'autorité religieuse/coutumière : 13/200 soit 6,5% - Avoir célébré le mariage à la mairie ou à l'arrondissement : 154/200 soit 77% - Avoir versé la dot : 19/200 soit 9,5% - Ne se prononce pas 02/200 soit 1% 	<p>On note une bonne progression de la compréhension du « mariage » dans les 2 départements.</p> <p>La connaissance liée au mariage a fortement évolué dans le Plateau. C'est le résultat des nombreuses sensibilisations organisées lors des différents événements prévus sur le projet dans le département du Plateau, nouveau département du projet (célébration de JEA, JIFI, émissions radio diffusées, parution d'articles dans les journaux, diffusion des dossiers de presse sur les réseaux sociaux et le WEB).</p> <p>La bonne compréhension a moins progressé dans l'Ouémé ou les sensibilisations ont été moins nombreuses du fait qu'un 1^{er} projet avait été mené dans ce département.</p>

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
				Dans l’Ouémé, le vide du projet (Janv à Oct 2020), a amené une régression. En 3 ans, toute la population ne peut pas être impactée. C’est une complexité socio culturelle. La tradition aussi fait son effet. La population connaît parfois le contenu des textes de lois, mais préfère dire ce qui l’arrange, pour contourner les exigences de la loi.			
1.2 Est-ce que la fidélité est une obligation du mariage ?	<p>Pour l’homme Oui : 300/360 soit 83,3 % Non : 51/ 360 soit 14,2% Ne se prononce pas 9 soit 2,5% 150/180 soit 83,3% des hommes et 153/180 85% des femmes pensent que la fidélité est une obligation Le oui pour l’homme est plus important en milieu urbain (89,4%)</p>	<p>Pour l’homme Oui : 242/360 soit 67% Non : 118/ 360 soit 33% Ne se prononce pas - -124/180 soit 69% des hommes et 118/180 soit 66% des femmes pensent que la fidélité est une obligation. -Le oui pour l’homme en milieu urbain (132/180 soit</p>	<p>Pour l’homme Oui : 86/200 soit 43% Non : 114/200 soit 57% Ne se prononce pas - -57/100 soit 57% des hommes et 29/100 soit 29% des femmes pensent que la fidélité est une obligation. -Le oui pour l’homme en milieu urbain (51/100 soit 51%) qu’en</p>	<p>Dans l’Ouémé, les % nous font dire que les hommes soutenus par les femmes affirment avoir l’obligation d’être fidèles. Dans l’Ouémé la croyance à la fidélité de l’homme est meilleure en septembre 2019 (83,3%). En nov.20, nous constatons une régression de 16,3% du fait d’une sensibilisation interrompue, les changements de comportement n’étaient pas encore vraiment intégrés. En milieu urbain, le oui pour l’homme reste toujours important bien qu’il y ait eu diminution de 10% entre sept 19 et nov 20.</p>	<p>Pour l’homme Oui : 248/360 soit 69% Non : 105/ 360 soit 29% Ne se prononce pas 07/360 soit 2% -110/180 soit 61% des hommes et 138/180 soit 77% des femmes pensent que la fidélité est une obligation. -Le oui pour l’homme en milieu urbain (128/180 soit 71%), en milieu rural (120/180 soit 67%)</p>	<p>Pour l’homme Oui : 175/200 soit 87,5% Non : 19/200 soit 9,5% Ne se prononce pas 6/200 soit 3% -86/100 soit 86% des hommes et 89/100 soit 89% des femmes pensent que la fidélité est une obligation. -Le oui pour l’homme en milieu urbain (81/100 soit 81%) en milieu</p>	<p>La question est fortement sociologique et relève du domaine privé et chacun y va de sa conception. Dans l’Ouémé les réponses sont stables, tandis que dans le Plateau, on remarque une progression, signe d’une bonne communication autour du sujet. Les réponses sont positives suites aux sensibilisations. Mais la pratique diffère des réponses théoriques obtenues. Il revient à la femme de rester fidèle malgré les difficultés conjugales. Dans l’Ouémé la perception d’obligation de fidélité pour la femme a légèrement régressé à cause de la proximité de la</p>

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
	qu'en milieu rural (76,7%) Pour les moins de 30 ans 28,9 % pensent que la fidélité est une obligation Pour la femme Oui : 340/360 soit 94,4% Non : 4/360 soit 1,1% Ne se prononce pas : 15 soit 4,2%	73%) qu'en milieu rural (110/180 soit 61%) Pour les moins de 30 ans (homme et femme) 63% pensent que la fidélité est une obligation : (113/180) Pour la femme Oui : 356/360 soit 99% Non : 04/360 soit 1% Ne se prononce pas : néant	milieu rural (35/100 soit 35%) Pour les moins de 30 ans (homme et femme) 39% pensent que la fidélité est une obligation : (39/100) Pour la femme Oui : 192/200 soit 96% Non : 08/200 soit 4% Ne se prononce pas : néant	Dans le plateau, le constat qui se dégage est le suivant : Oui 43% Non 57% pour ce qui est de la fidélité de l'homme. En croisant les données, la même tendance se remarque 51% des hommes en milieu urbain pensent qu'ils doivent rester fidèle contre 35% en milieu rural. On constate un lien entre le degré de sensibilisation des populations sur le droit des femmes et une réponse positive concernant la fidélité pour l'homme bien que son infidélité reste fortement tolérée. Dans les deux départements les populations soutiennent fortement que les femmes doivent fidélité à leur conjoint. Il n'y a pas la même tolérance à des écarts pour elles. Les femmes elles-mêmes y sont défavorables.	Pour les moins de 30 ans (homme et femme) 70% pensent que la fidélité est une obligation : (126/180) Pour la femme Oui : 331/360 soit 92% Non : 27/360 soit 7,5% Ne se prononce pas : 02/360 soit 0,5%	rural (94/100 soit 94%) Pour les moins de 30 ans (homme et femme) 89% pensent que la fidélité est une obligation : (89/100) Pour la femme Oui : 195/200 soit 97,5% Non : 2/200 soit 1% Ne se prononce pas : 3/200 soit 1,5%	capitale. les mœurs sont en train d'être bouleversées du fait des textes de lois. L'adultère n'est plus une cause du divorce (jurisprudence) et surtout quand c'est sans preuve. Par ailleurs, les possibilités d'autonomisations offertes par le gouvernement aux femmes leur permettent d'avoir une source de revenus, de s'affirmer et de prendre en charges les besoins du foyer ; il en découle une amorce de sentiment de liberté. Ceci n'est pas le cas au Plateau.
1.3 Est-ce que la femme a le devoir de demander l'autorisation de son mari pour exercer	Oui : 291/360 soit 80,8% Milieu rural : 167/291 soit 57,4%	Oui : 340/360 soit 94% Milieu rural : 176 soit 98% 87/90 soit 97% sont des moins	Oui : 186/200 soit 93% Milieu rural : 99 soit 99% 49/50 soit 98% sont des moins	Presque toutes les femmes sollicitent l'autorisation de leur conjoint pour exercer une profession ou une AGR. L'idée que la femme doit être soumise à son époux reste fortement ancrée. Dans les	Oui : 335/360 soit 93% Milieu rural : 168 soit 93% 87/90 soit 97% sont des moins de 30	Oui : 195/200 soit 97,5% Milieu rural : 100 soit 100% 50/50 soit 100% sont des moins de	La femme est toujours considérée comme inférieure. Les jeunes sont plus ancrés dans cette position que les adultes. Il faut noter que cette pratique est aussi culturelle. Demander l'autorisation de

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
une profession	72/291 soit 24,7% sont des moins de 30 ans Non : 63/360 soit 17,5% 11/63 soit 17,5% ont moins de 30 ans	de 30 ans <i>dans le milieu rural</i> Non : 20/360 soit 6% 11/180 soit 6% ont moins de 30 ans (milieu rural et urbain confondus)	de 30 ans <i>dans le milieu rural</i> Non : 14/200 soit 7% 7/100 soit 7% ont moins de 30 ans (milieu rural et urbain confondus)	faits, elle a toujours un statut de mineure, même si la loi lui reconnaît pleinement ses droits. La régression de l'opinion favorable à une égalité de la femme dans l'Ouémé (-13%) montre que les choses peuvent être sues suite à la sensibilisation mais pas acquises dans les faits. Cette mentalité reste prégnante chez les jeunes, voire, même plus forte que chez les aînés...	ans <i>dans le milieu rural</i> Non : 20/360 soit 6% 11/180 soit 6% ont moins de 30 ans (milieu rural et urbain confondus) Ne se prononce pas 05/360 soit 1%	30 ans <i>dans le milieu rural</i> Non : 3/200 soit 1,5% 3/100 soit 3% ont moins de 30 ans (milieu rural et urbain confondus) Ne se prononce pas 02/360 soit 1%	"l'homme" dans ce cas est considéré comme une marque de respect et de bonne éducation de la femme. Ce fait est entretenu par les religions en dépit des sensibilisations. Il est donc important de savoir que compte tenu de la sociologie, les sensibilisations faites, ne sont pas mises en pratique dans la vie privée de chacun.
1.4 Est-ce que l'avis de la femme compte dans les décisions prises pour la famille ?	Oui : 330/355 soit 93% Non : 25/355 soit 7% 48 % qui dit non est du milieu rural quel que soit l'âge 14/25 soit 56% de ceux qui disent non sont des hommes Pourquoi : Oui - parce qu'ils ont fondé la famille ensemble et se complètent :	Oui : 349/360 soit 97% Non : 11/360 soit 3% 45% qui dit non est du milieu rural quel que soit l'âge (05/11) 64% (07/11) de ceux qui disent non sont des hommes Pourquoi : Oui - parce que c'est son droit : 136/349 soit 39%	Oui : 157/200 soit 78,5% Non : 43/200 soit 21,5% 65% qui dit non est du milieu rural quel que soit l'âge (28/43) 23% (10/43) de ceux qui disent non sont des hommes Pourquoi : Oui - parce que c'est son droit : 33/157 soit 21%	Dans les 02 départements, l'avis de la femme compte dans les décisions prises au sein de la famille. On note cependant une différence entre le département qui a déjà été sensibilisé et celui qui ne l'est pas. La principale raison soulignée est la coresponsabilité de la femme dans le foyer : 41% dans l'Ouémé et 68% dans le Plateau. Cependant le droit à la liberté d'opinion de la femme continue d'être bafoué par endroit surtout dans le Plateau. Son infériorité reste	Oui : 336/360 soit 93% Non : 21/360 soit 6% 57% qui dit non est du milieu rural quel que soit l'âge (12/21) 43% (09/21) de ceux qui disent non sont des hommes Ne se prononce pas 03/360 soit 1% Pourquoi : Oui - parce que c'est son droit : 167/336 soit 50%	Oui : 195/200 soit 93% Non : 1/200 soit 0,5% Une femme du milieu rural a dit non. Ne se prononce pas 04/200 soit 2% Pourquoi : Oui - parce que c'est son droit : 82/195 soit 42%	Même si la femme est considérée comme inférieure, son avis compte dans le couple. On note une belle progression liée à la sensibilisation dans le Plateau. L'implication des chefs coutumiers et différentes autorités traditionnelles qui travaillent avec le projet a influencé les résultats.

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
	<p>119/301 soit 39,5 %</p> <p>- Parce que les décisions prises ensemble sont meilleures : 116/301 soit 38,5%</p> <p>- cela fait partie de ses droits 70/301 soit 23,3%</p> <p>Sans opinion 29</p> <p>Non</p> <p>C'est l'homme qui est le chef ; C'est l'homme qui décide ; la femme n'a aucune autorité ; elle n'est pas comptée parmi les membres de la famille ; elle est soumise à son mari.</p>	<p>- Parce qu'elle est coresponsable : 142/349 soit 41%</p> <p>- parce que cela fait partie de son devoir 59/349 soit 17%</p> <p>-ne se justifie pas 12/349 soit 3%</p> <p>Non</p> <p>-La femme est inférieure 1/11 soit 9%</p> <p>-L'homme détient l'autorité 7/11 soit 64%</p> <p>-L'homme et la femme ignorent que c'est son droit 3/11 soit 27%</p>	<p>- Parce qu'elle est coresponsable : 107/157 soit 68%</p> <p>- parce que cela fait partie de son devoir 14/157 soit 9%</p> <p>- ne se justifie pas 3/157 soit 2%</p> <p>Non</p> <p>-La femme est inférieure 8/43 soit 19%</p> <p>-L'homme détient l'autorité 34/43 soit 79%</p> <p>-L'homme et la femme ignorent que c'est son droit 1/43 soit 2%</p>	<p>parfois encore clairement affirmée.</p>	<p>- Parce qu'elle est coresponsable : 101/336 soit 30%</p> <p>- parce que cela fait partie de son devoir 34/336 soit 10%</p> <p>-ne se justifie pas 34/336 soit 10%</p> <p>Non</p> <p>-La femme est inférieure 04/21 soit 19%</p> <p>-L'homme détient l'autorité 11/21 soit 52%</p> <p>-L'homme et la femme ignorent que c'est son droit 5/21 soit 24%</p> <p>-ne se justifie pas 01/21 soit 0%</p>	<p>- Parce qu'elle est coresponsable : 97/195 soit 50%</p> <p>- parce que cela fait partie de son devoir 04/195 soit 2%</p> <p>- ne se justifie pas 12/195 soit 6%</p> <p>Non</p> <p>-L'homme détient l'autorité 1/1 soit 100%</p>	

2. Responsabilités des parents vis-à-vis des enfants

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
2.1 Selon vous, un enfant est tout être humain de :	- 0 à 15 ans : 33/349 soit 9,4% - 0 à 18 ans : 291/349 soit 83,4 %. 46% des bonnes réponses viennent du milieu rural - 0 à 20 ans : 25/349 soit 7,2% Ne se prononce pas : 11/360 soit 3%	- 0 à 15 ans : 80/360 soit 22% - 0 à 18 ans : 232/360 soit 64%. 114/232 soit 49% des bonnes réponses viennent du milieu rural - 0 à 20 ans : 48/360 soit 13%. Ne se prononce pas : -	- 0 à 15 ans : 44/199 soit 22% - 0 à 18 ans : 90/199 soit 45%. 41/90 soit 45,5% des bonnes réponses viennent du milieu rural - 0 à 20 ans : 65/199 soit 33%. Ne se prononce pas : 1/200 soit 1%	Dans l'Ouémé la connaissance de la tranche d'âge de l'enfance est relativement connue (64%) tandis que dans le Plateau moins de la moitié de la population questionnée (43%) ont connaissance de cet âge. Donc beaucoup d'effort reste à faire pour améliorer ce niveau de connaissance. Le milieu urbain est légèrement plus au fait que dans le Plateau.	- 0 à 15 ans : 62/360 soit 17% - 0 à 18 ans : 279/360 soit 77,5%. 142/279 soit 51% des bonnes réponses viennent du milieu rural - 0 à 20 ans : 17/360 soit 5%. Ne se prononce pas : 02/360 soit 0,5%	- 0 à 15 ans : 5/198 soit 2,5% - 0 à 18 ans : 184/198 soit 93%. 92/184 soit 50% des bonnes réponses viennent du milieu rural - 0 à 20 ans : 9/198 soit 4,5%. Ne se prononce pas : 2/200 soit 1%	De plus en plus, la notion d'enfant est connue bien que dans l'Ouémé une part non négligeable de la population pense toujours que c'est 15 ans. Milieu rural ou urbain, la notion est acquise pour les deux.
2.2 Faut-il déclarer la naissance d'un enfant ?	Oui : 305/360 soit 84,7% Non : 1/ 360 soit 0,2% Ne se prononce pas : 54/360 soit 15% Si oui, dans quel délai : - 10 jours : 69/305 soit 22,6%	Oui : 358/360 soit 99% Non : 1/360 soit 0,5% Ne se prononce pas : 0,5% Si oui, dans quel délai : - 10 jours : 139/358 soit 39%	Oui : 200/200 soit 100% Non : - Ne se prononce pas : - Si oui, dans quel délai : - 10 jours : 130/200 soit 65% - 21 jours : 26/200 soit 13%	Dans les 2 départements la population est consciente qu'il faut déclarer un enfant à la naissance, mais le délai légal reste encore peu connu.	Oui : 353/360 soit 98% Non : 1/360 soit 0% Ne se prononce pas : 6/360 soit 2% Si oui, dans quel délai : - 10 jours : 80/353 soit 23% - 21 jours : 201/353 soit 57%	Oui : 198/200 soit 99% Non : - Ne se prononce pas : 2/200 soit 1% Si oui, dans quel délai : - 10 jours : 29/198 soit 15% - 21 jours : 130/198 soit 66%	L'obligation de déclaration de naissance est sue mais la connaissance du délai légal reste problématique. Il n'y a pas de différence entre le milieu urbain et rural. La récente obligation de déclaration de grossesse et de paternité vient huiler le processus ; cependant

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
	- 21 jours : 216/305 soit 70,8% 45,8% des bonnes réponses viennent du milieu rural - 3 mois : 19/305 soit 6,2% - ne savent pas : 1/305	- 21 jours : 138/358 soit 39% 43% des bonnes réponses viennent du milieu rural (60/138) - 3 mois : 77/358 soit 22% - ne savent pas : 4/358 soit 1%	62% des bonnes réponses viennent du milieu rural (16/26) - 3 mois : 44/200 soit 22% - ne savent pas : -		46% des bonnes réponses viennent du milieu rural (92/201) - 3 mois : 31/353 soit 9% - ne savent pas : 41/353 soit 12%	49% des bonnes réponses viennent du milieu rural (64/130) - 3 mois : 36/198 soit 18% - ne savent pas : 3/198 soit 1%	12% « NE SAVENT PAS » et s'embrouillent avec les nouveaux textes de lois. La vulgarisation reste un défi à surmonter.
2.3 Selon vous les frais de scolarité incombent :	- à la mère : 37/360 soit 10,2% - au père : 29/360 soit 8% - aux 2 parents : 208/360 soit 57,7% - à l'état : 65/360 soit 18% Ne se prononce pas : 21 soit 5%	- à la mère : 5/360 soit 1% - au père : 72/360 soit 20% - aux 2 parents : 282/360 soit 78% - à l'état : 1 Ne se prononce pas : -	- à la mère : 1/200 soit 0,5% - au père : 100/200 soit 50% - aux 2 parents : 98/200 soit 49% - à l'état : 1/200 soit 0,5% Ne se prononce pas : -	Le taux de connaissance de la coresponsabilité (78%) est meilleur dans l'Ouémé que dans le Plateau (49%). Dans le Plateau, les frais de scolarité sont davantage à la charge du père. Ce constat fait dans le Plateau devra faire l'objet d'une analyse des raisons objectives.	- à la mère : 12/360 soit 3% - au père : 39/360 soit 11% - aux 2 parents : 303/360 soit 84% - à l'état : - Ne se prononce pas : 04/360 soit 1%	- à la mère : 0/200 soit 0% - au père : 16/200 soit 8% - aux 2 parents : 181/200 soit 91% - à l'état : 0/200 soit 0% Ne se prononce pas : 3/200 soit 1%	La compréhension d'une coresponsabilité dans ce domaine est devenue une réalité largement partagée. Cependant, il faudra rester vigilant pour vérifier qu'il ne s'agit pas là d'un désengagement des pères sur les épaules de leurs femmes, puisque précédemment ils pensaient très largement (1/2) que cette responsabilité leur incombait.
2.4 Quel niveau minimal l'enfant doit-il avoir avant d'aller en		-CP 3/360 soit 1% - CM2 347/360 soit 96%	-CP 2/200 soit 1% - CM2 169/200 soit 84%	La plupart des personnes enquêtées ont connaissance du niveau scolaire légal que l'enfant doit atteindre avant d'être orienté en apprentissage d'un métier	-CP 16/360 soit 4% - CM2 285/360 soit 79%	-CP 0/200 soit 0% - CM2 196/200 soit 98%	On note une régression de la connaissance de cette obligation scolaire minimale dans l'Ouémé ce qui montre que rien n'est acquis

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
apprentissage ?		-Néant 10/360 soit 3%	-Néant 28/200 soit 14% -Ne se prononce pas 1/200 soit 1%		-Néant 53/360 soit 15% -Ne se prononce pas 6/360 soit 2%	-Néant 1/200 soit 0,5% -Ne se prononce pas 3/200 soit 1,5%	définitivement. Il faut continuer à sensibiliser sur ces aspects
2.5 A partir de quel âge légal l'enfant peut-il aller en apprentissage ?		-08 ans 1/360 soit 0,5% -12 ans 84/360 soit 23% -14 ans 272/360 soit 75,5% -ne se prononce pas 3/360 soit 1%	-08 ans 04/200 soit 2% - 12 ans 90/200 soit 45% -14 ans 104/200 soit 52% -Ne se prononce pas 02/200 soit 1%	Dans l'Ouémé, ¼ des personnes enquêtées ont connaissance de l'âge légal que l'enfant doit avoir avant d'être orienté en cas de besoin en apprentissage d'un métier. Alors qu'au Plateau elles ne sont ½ et près de la moitié d'entre elles sont prêtes à envoyer les enfants en apprentissage dès 12 ans. Il est donc important de sensibiliser les populations sur cet aspect.	-08 ans 7/360 soit 2% - 12 ans 58/360 soit 16% -14 ans 287/360 soit 80% -ne se prononce pas 8/360 soit 2%	-08 ans 01/200 soit 0,5% - 12 ans 8/200 soit 4% -14 ans 188/200 soit 94% -Ne se prononce pas 03/200 soit 1,5%	L'âge minimum requis pour entrer en apprentissage est de mieux en mieux connu. Il faut noter une progression dû à la sensibilisation, en particulier au Plateau. Cela est aussi dû aux mesures de surveillance : différentes descentes du ministère du travail sur le terrain pour décourager le phénomène du travail précoce. Mais la pratique diffère toujours. Le constat sur le terrain est que les artisans qui ne respectent ce principe d'âge sont souvent ceux qui ne sont pas affiliés aux groupements, collectifs des artisans. Il faut donc continuer à sensibiliser.
2.6 A partir de quel âge les parents peuvent-ils marier leurs enfants ?		-12 ans - -14 ans - -15 ans 2/360 soit 1% -16 ans 22/360 soit 6%	-12 ans - -14 ans 09/200 soit 4,5% -15 ans 13/200 soit 6,5%	Au regard des pourcentages obtenus, Ouémé 92% et le Plateau 79%, la population répond par la négative à la question. Ce qui veut dire que quel que soit l'âge de l'enfant	-12 ans 04/360 soit 1% -14 ans 03/360 soit 1% -15 ans -	-12 ans - -14 ans - -15 ans - -16 ans 9/200 soit 4,5%	Pratiquement tout le monde sait que le mariage forcé est interdit. La pratique a régressé et c'est dans les zones qui sont d'accès difficile qu'il y a de la

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
		-Pas du tout : 333/360 soit 92% -Ne se prononce pas 3/360 soit 1%	-16 ans 18/200 soit 9% -Pas du tout : 159/200 soit 79% -Ne se prononce pas 1/200 soit 1%	les parents n'ont pas le droit de les marier. Pour 20% des personnes du Plateau et 8 de l'Ouémé cela reste toujours une possibilité qui se reflète dans la pratique des mariages précoces et forcés...	-16 ans 15/360 soit 4% -Pas du tout : 326/360 soit 91% -Ne se prononce pas 12/360 soit 3%	-Pas du tout : 188/200 soit 94% -Ne se prononce pas 3/200 soit 1,5%	résistance. Il faut noter que c'est à la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET) que ces dossiers sont gérés. Les sanctions sont aussi sévères et les audiences rapidement programmées et tenues.
2.7 Est-ce que les parents ont le droit de faire exciser leurs filles ?		Oui 43/360 soit 12% Non 316/360 soit 87% Ne se prononce pas 01/360	Oui 07/200 soit 3,5% Non 191/200 soit 95,5% Ne se prononce pas 02/200 soit 1%	La population enquêtée dans les deux départements a marqué son étonnement à la question posée avant d'affirmer fortement son opposition à l'excision mais pas totalement. Les personnes favorables sont plus nombreuses dans l'Ouémé ; Porto Novo, la capitale draine des populations en exode du Nord du pays ce qui peut expliquer cette différence.	Oui 73/360 soit 20% Non 281/360 soit 78% Ne se prononce pas 06/360 soit 2%	Oui 05/200 soit 2,5% Non 189/200 soit 94,5% Ne se prononce pas 06/200 soit 3%	Il y a eu une importante progression de l'avis favorable à cette pratique dans l'Ouémé, mais il faut noter qu'elle n'est pas courante au Sud du Bénin, ce qui fait que l'accent n'est pas mis sur la thématique. Cependant avec l'accentuation de la migration de familles pauvres du Nord Bénin, il faudra y être plus attentif.
2.8 Selon vous, l'obligation alimentaire de l'enfant relève :	- de la mère : 2/360 ½ est un homme - du père : 21/360 soit 5,8% - des 2 parents : 301/360 soit 83,6%	- de la mère : 5/360 soit 1% - du père : 50/360 soit 14% - des 2 parents : 303/360 soit 84% - des grands parents : -	- de la mère : 05/200 soit 2,5% - du père : 49/200 soit 24,5% - des 2 parents : 144/200 soit 72% - des grands parents : -	Les parents géniteurs ont conscience de leur responsabilité quant à l'alimentation de leur progéniture. C'est la lecture qu'il convient de faire des résultats de l'enquête, cependant il est attendu davantage d'efforts de la part du père que de la mère.	- de la mère : 14/360 soit 4% - du père : 28/360 soit 8% - des 2 parents : 305/360 soit 85% - des grands parents : - -ne se prononce pas : 13/360 soit 3%	- de la mère : 01/200 soit 0,5% - du père : 4/200 soit 2% - des 2 parents : 188/200 soit 94% - des grands parents : -1/200 soit 0,5% -ne se prononce pas : 06/200 soit 3%	De plus en plus les parents ont intégré les écrits du Code de l'enfant et de la famille, la coresponsabilité. Cette sensibilisation entraîne, malheureusement un désengagement chez les pères au détriment des femmes qui doivent faire un effort supplémentaire. La femme n'a pas à payer 50% mais en

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
	- des grands parents : 20 soit 5,5% -ne se prononce pas : 8 soit 2,2%	-ne se prononce pas : 2/360 soit 1%	-ne se prononce pas : 02/200 soit 1%				fonction de ses revenus. Donc il faut rester vigilant sur une bonne compréhension de la coresponsabilité.
2.9 a) Est-ce au père d'éduquer les garçons ?	- Oui : 14/360 soit 3,8% 8/14 des oui viennent du milieu rural 5/14 de ceux qui disent oui sont des hommes - Non : 195/360 soit 54,2% 77/195, soit 39,5% de ceux qui disent non viennent du milieu rural 30/195 soit 15,4% qui disent non sont âgés de 18 à 30 ans - Ne se prononce pas : 25 soit 6,9%	- Oui : 72/360 soit 20% 54% (39/72) des oui viennent du milieu rural 54% (39/72) de ceux qui disent oui sont des hommes - Non : 286/360 soit 79% 49% (140/286) de ceux qui disent non viennent du milieu rural 49% (139/286) qui disent non sont âgés de 18 à 30 ans - Ne se prononce pas : 02 soit 1%	- Oui : 92/200 soit 46% 49% (45/92) des oui viennent du milieu rural 39% (36/92) de ceux qui disent oui sont des hommes - Non : 107/200 soit 53% 50% (54/107) de ceux qui disent non viennent du milieu rural 54% (58/107) qui disent non sont âgés de 18 à 30 ans - Ne se prononce pas : 01 soit 1%	Au Plateau, près de la moitié des personnes pensent encore que l'éducation des garçons revient au père, contre 1/5 dans l'Ouémé. Même si la majorité des personnes pensent que l'éducation de l'enfant garçon n'est pas réservée qu'au père, la tradition reste forte : le milieu rural et les jeunes restent pour moitié ancrés dans cette division des rôles...	- Oui : 131/360 soit 36% 50% (66/131) des oui viennent du milieu rural 44% (58/131) de ceux qui disent oui sont des hommes - Non : 215/360 soit 60% 50% (107/215) de ceux qui disent non viennent du milieu rural 51% (109/215) qui disent non sont âgés de 18 à 30 ans - Ne se prononce pas : 14 soit 4%	- Oui : 15/200 soit 7,5% 47% (7/15) des oui viennent du milieu rural 27% (4/15) de ceux qui disent oui sont des hommes - Non : 180/200 soit 90% 52% (93/180) de ceux qui disent non viennent du milieu rural 48% (87/180) qui disent non sont âgés de 18 à 30 ans - Ne se prononce pas : 05 soit 2,5%	Le Plateau a vraiment évolué, tandis que dans l'Ouémé, les vieilles perceptions reprennent le dessus. On ne note pas de différence significative entre milieu rural et urbain, ni en fonction de l'âge des répondants. La coresponsabilité ne doit pas devenir synonyme de laisser les charges aux femmes. Les pratiques effectives sont à suivre.
2.9 b) Est-ce à la mère	Oui : 134/360 soit 27,2%	Oui : 77/360 soit 21%	Oui : 92/200 soit 46%	1/5 personnes de l'Ouémé et près ½ du Plateau pensent	Oui : 135/360 soit 37 %	Oui : 16/200 soit 8%	Le schéma traditionnel est en croissance dans l'Ouémé tandis qu'au Plateau les répondants se

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
d'éduquer les filles	114/134 soit 85% de ceux qui disent oui sont des hommes Non : 200/360 soit 55,5% Ne se prononce pas : 26 soit 7,2%	53% (41/77) de ceux qui disent oui sont des hommes Non : 281/360 soit 78% Ne se prononce pas : 02 soit 1%	39% (36/92) de ceux qui disent oui sont des hommes Non : 107/200 soit 53% Ne se prononce pas : 01 soit 1%	encore que c'est aux mères d'éduquer les filles. Dans les deux départements une majorité se dessine pour dire que l'éducation de l'enfant fille n'est pas réservée qu'à la mère.	45% (61/135) de ceux qui disent oui sont des hommes Non : 215/360 soit 60% Ne se prononce pas : 10 soit 3%	25% (4/16) de ceux qui disent oui sont des hommes Non : 179/200 soit 89,5% Ne se prononce pas : 05/200 soit 2,5%	réfèrent davantage à ce qu'ils ont entendu lors des sensibilisations. Le terrain montre que la démission des parents est de plus en plus existante et il faut noter l'accroissement du nombre des familles monoparentales (mère/enfant). Il faut travailler pour l'engagement des pères.
2.10 L'épanouissement de l'enfant relève-t-il de la responsabilité des parents ?	Oui : 343/360 soit 95,3% Ne se prononce pas : 14 soit 3,8%	Oui : 353/360 soit 98% Non : 5/360 soit 1% Ne se prononce pas : 2 soit 1%	Oui : 158/200 soit 79% Non : 39/200 soit 19,5% Ne se prononce pas : 03 soit 1,5%	La population a répondu massivement OUI à la question posée. La preuve est ainsi faite que les personnes questionnées reconnaissent leur responsabilité en ce qui concerne l'épanouissement de leur enfant. Cependant au Plateau, 1/5 pense que cela ne relève pas de la responsabilité des parents.	Oui : 329/360 soit 91% Non : 23/360 soit 6% Ne se prononce pas : 8 soit 3%	Oui : 188/200 soit 94% Non : 4/200 soit 2% Ne se prononce pas : 08 soit 4%	Résultat positif, c'est admis partout que père et mère doivent ensemble veiller à l'épanouissement de l'enfant. Les actions de sensibilisation doivent venir en soutien pour que cette connaissance devienne une réalité de vie.
2.11 Dans votre famille, qui s'occupe des enfants malades ?	- le Père : 81/360 soit 22,5% - la Mère : 80/360 soit 22,2% - les 2 parents : 179/360 soit 49,7%. 53% de ceux qui pensent que	- le Père : 16/360 soit 4% -la Mère : 47/360 soit 13% -les 2 parents : 294/360 soit 82%. 51% (150/294) de ceux qui pensent que ce sont les 2	-le Père : 35/200 soit 17% -la Mère : 21/200 soit 11% -les 2 parents : 144/200 soit 72%. 42% (61/144) de ceux qui pensent que ce sont les 2	Une large majorité de la population enquêtée reconnaît que soigner l'enfant, revient d'office aux deux parents avec cependant un taux plus faible au Plateau.	- le Père : 16/360 soit 4% -la Mère : 30/360 soit 8% -les 2 parents : 308/360 soit 86%. 51% (157/308) de ceux qui pensent que ce sont les 2 parents sont des femmes et 52%	-le Père : 5/200 soit 2,5% -la Mère : 2/200 soit 1% -les 2 parents : 188/200 soit 94%. 49% (93/188) de ceux qui pensent que ce sont les 2 parents sont des femmes et 49%	La coresponsabilité est de mise partout mais il faut faire attention que ceci ne débouche pas sur le refus progressif des hommes à participer aux charges.

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
	ce sont les 2 parents sont des femmes et 17,8% d'entre elles ont moins de 30 ans La communauté : 20 soit 5,5%	parents sont des femmes et 53% (79/150) d'entre elles ont moins de 30 ans -la communauté : 1 0% -ne se prononce pas 2 1%	parents sont des femmes et 49% (30/61) d'entre elles ont moins de 30 ans -la communauté : -		(81/157) d'entre elles ont moins de 30 ans -la communauté : - 0% -ne se prononce pas 6 2%	(46/93) d'entre elles ont moins de 30 ans -la communauté : - -Ne se prononce pas : 5 soit 2,5%	
2.12 Selon vous, l'habillement de l'enfant revient à qui ?		- Au Père : 14/360 soit 4% -A la Mère : 43/360 soit 12% - Aux 2 parents : 303/360 soit 84%. 49% (148/303) de ceux qui pensent que ce sont les 2 parents sont des femmes et 53% (79/148) d'entre elles ont moins de 30 ans -Aux grands parents : -	- Au Père : 26/200 soit 13% -A la Mère : 19/200 soit 9% - Aux 2 parents : 154/200 soit 77%. 42% (64/154) de ceux qui pensent que ce sont les 2 parents sont des femmes et 47% (30/64) d'entre elles ont moins de 30 ans -Aux grands parents : - -Ne se prononce pas 01/200 soit 1%	Une large majorité de la population enquêtée reconnaît que la satisfaction du besoin d'habillement de l'enfant incombe aux deux parents. On note aussi une inversion des tendances entre l'Ouémé et le Plateau chez ceux qui désignent l'un des 2 parents. Le Plateau étant plus rural fait peser davantage de charges sur le père ; ceci est vrai aussi pour les soins médicaux.	- Au Père : 03/360 soit 1% -A la Mère : 29/360 soit 8% - Aux 2 parents : 320/360 soit 89%. 52% (166/320) de ceux qui pensent que ce sont les 2 parents sont des femmes et 51% (84/166) d'entre elles ont moins de 30 ans -Aux grands parents : - -Ne se prononce pas 08/360 soit 2%	- Au Père : 2/200 soit 1% -A la Mère : 8/200 soit 4% - Aux 2 parents : 185/200 soit 92,5%. 49% (90/185) de ceux qui pensent que ce sont les 2 parents sont des femmes et 50% (45/90) d'entre elles ont moins de 30 ans -Aux grands parents : 1 soit 0,5% -Ne se prononce pas 04/200 soit 2%	La Coresponsabilité est admise mais c'est toujours la mère qui s'occupe de l'achat et de l'entretien des vêtements, mais le père participe parfois financièrement à cette charge, en particulier pour les tenues de fête.

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
2.13 Selon vous l'enfant a-t-il le droit de prendre la parole et de donner son opinion ?		-Oui 334/360 soit 93% -Non 26/360 soit 7%	-Oui 138/200 soit 69% -Non 59/200 soit 29,5% -Ne se prononce pas 03/200 soit 1,5%	Dans l'Ouémé, cela est très clair, mais pas tout à fait acquis ; au Plateau bien que ce droit soit reconnu majoritairement, il est encore loin d'être acquis pour tous les enfants. Le vison traditionnel en la matière reste relativement forte.	-Oui 321/360 soit 89% -Non 33/360 soit 9% -Ne se prononce pas 06/360 soit 2%	-Oui 187/200 soit 87% -Non 6/200 soit 3% -Ne se prononce pas 07/200 soit 3,5%	Le droit à la parole des enfants est reconnu dans les deux départements, mais on note une régression pour l'Ouémé et une progression, importante dans le département du Plateau. Les résultats concordent davantage avec la réalité actuelle du terrain.
2.14 Quel genre de punition peut-on infliger à l'enfant :		-Bastonnade et châtiments corporels 126/360 soit 35% -Isolement momentané 57/360 soit 16% -Privation de télé, jeux pour une durée déterminée 160/360 soit 44% -Injures 9/360 soit 3% -ne se prononce pas 8/360 soit 2%	-Bastonnade et châtiments corporels 170/200 soit 85% -Isolement momentané – -Privation de télé, jeux pour une durée déterminée 27/200 soit 13,5% -Injures 03/200 soit 1,5%	Le châtiment corporel continue d'être une pratique à laquelle la population s'adonne : 1/3 dans l'Ouémé, 85% dans le Plateau, pour punir les enfants. Les parents agissent encore assez peu sur ce que l'enfant aime pour l'amener à changer de comportements. On note cependant une nette différence entre l'Ouémé déjà sensibilisé et le Plateau.	-Bastonnade et châtiments corporels 65/360 soit 18% -Isolement momentané 30/360 soit 8% -Privation de télé, jeux pour une durée déterminée 205/360 soit 57% -Injures 41/360 soit 11% -ne se prononce pas 19/360 soit 5%	-Bastonnade et châtiments corporels 18/200 soit 9% -Isolement momentané 2,5% -Privation de télé, jeux pour une durée déterminée 157/200 soit 78,5% -Injures 15/200 soit 7,5% Ne se justifie pas 5/200 soit 2,5%	Les cas de châtiments corporels régressent fortement à cause de la peur du gendarme. Les adultes savent que les enfants peuvent aller se plaindre au commissariat ou une personne anonyme peut les dénoncer. Les enfants sont informés et savent également par quel canal se plaindre. Beaucoup d'enfants prennent des initiatives de plainte dans des commissariats, auprès des CPS et ONG.
2.15 L'abus sexuel d'un enfant (fille ou garçon) :		-N'est pas très grave 3/360 soit 1%	-N'est pas très grave 00	Dans les deux départements, l'abus sexuel est un fait inacceptable et inaccepté par la population.	-N'est pas très grave 10/360 soit 3%	-N'est pas très grave 01 soit 0,5%	Les répondants savent qu'il faut dénoncer les abus sexuels. Les cas ne sont plus couverts et sont de plus en plus dénoncés.

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
		<p>- doit être dénoncé 293/360 soit 81%</p> <p>-peut être réglé à l'amiable 62/360 soit 17% *42% (26/62) de ceux qui ont répondu peut-être réglé à l'amiable proviennent de la commune des Aguégoués, 17% de Avrankou (11/62), 15% de Adjarra (9/62), 11% de Missérété (7/62), 8% de Sèmè (5/62), 5% de Dangbo (3/62), 2% de Porto-Novo (1/62)</p>	<p>- doit être dénoncé 188/200 soit 94%</p> <p>- peut être réglé à l'amiable 12/200 soit 6% *58% (07/12) de ceux qui ont répondu peut-être réglé à l'amiable proviennent de la commune de Ifangni, 25% de Pobè (03/12) et 17% de Kétou (02/12)</p>	<p>La grande majorité des personnes questionnées prône sa dénonciation. Cependant, les statistiques révèlent des attitudes contraires à des degrés différents lorsque l'infraction est commise.</p>	<p>- doit être dénoncé 302/360 soit 84%</p> <p>-peut être réglé à l'amiable 32/360 soit 9% *22% (7/32) de ceux qui ont répondu peut-être réglé à l'amiable proviennent de la commune des Aguégoués, 9% de Adjarra (3/32), 16% de Missérété (5/32), 16% de Sèmè (5/32), 9% de Dangbo (3/32), 19% de Porto-Novo (6/32), 9% de Adjohoun (3/32) -Ne se prononce pas 16/360 soit 4%</p>	<p>- doit être dénoncé 192/200 soit 96%</p> <p>- peut être réglé à l'amiable 2/200 soit 1% *100% (2/2) de ceux qui ont répondu peut-être réglé à l'amiable proviennent de la commune de Sakété. -Ne se prononce pas 5/200 soit 2,5%</p>	<p>C'est grâce aux sensibilisations. Actuellement, les cas d'abus sexuels sont sévèrement punis. Les sensibilisations produisent leur effet.</p>

3. Séparation des parents

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
3.1 Vos enfants vivent-ils avec vous ?		<p>-Oui 337/360 soit 94%</p> <p>-Non 16/360 soit 4%</p> <p>- Ne se prononce pas 7 soit 2%</p> <p>Si non pourquoi ?</p> <p>*Famille trop nombreuse 6/16 soit 38%</p> <p>*Refus de la marâtre ou du concubin d'élever un enfant qui n'est pas de lui 4/16 soit 25%</p> <p>*Pas le temps ou la volonté de s'en occuper 5/16 soit 31%</p> <p>*Qui ne se justifie pas 1</p>	<p>-Oui 187/200 soit 93,5%</p> <p>-Non 10/200 soit 5%</p> <p>- Ne se prononce pas 03 soit 1,5%</p> <p>Si non pourquoi ?</p> <p>*Famille trop nombreuse 05/10 soit 50%</p> <p>*Refus de la marâtre ou du concubin d'élever un enfant qui n'est pas de lui 02/10 soit 20%</p> <p>*Pas le temps ou la volonté de s'en occuper 03/10 soit 30%</p> <p>*Qui ne se justifie pas 0</p>	<p>Une très grande majorité des enfants vivent avec leurs parents.</p> <p>Lorsque cela n'est pas le cas, c'est avant tout parce que la famille est trop nombreuse et donc trop de bouches à nourrir.</p> <p>Le rejet par une marâtre ou l'irresponsabilité parentale demeurent des problèmes préoccupants.</p>	<p>-Oui 302/360 soit 84%</p> <p>-Non 51/360 soit 14%</p> <p>- Ne se prononce pas 7 soit 2%</p> <p>Si non pourquoi ?</p> <p>*Famille trop nombreuse 16/51 soit 31%</p> <p>*Refus de la marâtre ou du concubin d'élever un enfant qui n'est pas de lui 18/51 soit 35%</p> <p>*Pas le temps ou la volonté de s'en occuper 7/51 soit 14%</p> <p>*Qui ne se justifie pas 10/51 soit 20%</p>	<p>-Oui 192/200 soit 96%</p> <p>-Non 4/200 soit 2%</p> <p>- Ne se prononce pas 04 soit 2%</p> <p>Si non pourquoi ?</p> <p>*Famille trop nombreuse -</p> <p>*Refus de la marâtre ou du concubin d'élever un enfant qui n'est pas de lui 04/04</p> <p>*Pas le temps ou la volonté de s'en occuper -</p> <p>*Qui ne se justifie pas 0</p>	<p>Dans les deux départements, la majorité des enfants vivent avec leurs parents, ce qui est positif.</p> <p>Famille trop nombreuse et pauvreté restent un problème pour l'éducation des enfants.</p> <p>La question des familles recomposées est toujours délicate.</p>
3.2 Lorsque les parents se séparent, l'enfant a-t-il le droit de donner son avis ?		<p>-Oui 288/360 soit 80%</p> <p>-Non 71/360 soit 20%</p>	<p>-Oui 70/200 soit 35%</p> <p>-Non 130/200 soit 65%</p>	<p>Les avis sont fortement différenciés en ce qui concerne la réponse à la question dans les deux départements. Dans l'Ouémé, la population est favorable à l'avis de l'enfant tandis que</p>	<p>-Oui 284/360 soit 79%</p> <p>-Non 66/360 soit 18%</p>	<p>-Oui 160/200 soit 80%</p> <p>-Non 36/200 soit 18%</p>	<p>Sur cette question, on note une stabilité dans l'Ouémé et une progression dans le Plateau. 4 enfants sur 5 peuvent donner leur avis sur leur garde quand leurs parents se séparent. La vulgarisation de la médiation</p>

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
avis sur sa garde ?		-ne se prononce pas 1		dans le Plateau l'enfant n'a pas à donner son avis. Cette différence de résultat est probablement liée à la sensibilisation déjà faite dans l'Ouémé et encore à faire au Plateau.	-ne se prononce pas 10 soit 3%	-Ne se prononce pas 4/200 soit 2%	familiale a produit des effets très positifs dans ce domaine.
3.3 Lorsque les parents se séparent, les enfants ont-ils le choix de rester avec le père ou la mère ?		-Oui 319/360 soit 89% -Non 38/360 soit 10% -Ne se prononce pas 03 soit 1%	-Oui 90/200 soit 45% -Non 109/200 soit 54% -Ne se prononce pas 01 soit 1%	Il en est de même pour cette question : 9/10 enfants dans l'Ouémé ont le choix et moins d'1/2 au Plateau.	-Oui 320/360 soit 89% -Non 31/360 soit 9% -Ne se prononce pas 09 soit 2%	-Oui 174/200 soit 87% -Non 18/200 soit 9% -Ne se prononce pas 08 soit 4%	Le résultat dans l'Ouémé est stable, le Plateau est en important progrès. Les enfants sont entendus lorsqu'il s'agit de faire le choix du parent qui a la garde. C'est parfois compte tenu de l'intérêt supérieur de ceux-ci que le juge ou l'assistant social les aide quand l'enfant est très jeune.
3.4 Lorsque les parents se séparent, les enfants restent-ils avec le père ou la mère ?	La question est orientée seulement au père « les enfants restent-ils avec le père ? » oui : 176/360 soit 48,8% 56,8% de ceux qui disent oui sont des hommes et 51,1% d'entre	-Le père 130/360 soit 36% 73/130 soit 56,2% sont des hommes et 33/73 45,2% d'entre eux sont du milieu rural -La mère 168/360 soit 47% -Le père et/ou la mère 47 soit 13%	-Le père 118/200 soit 59% 67/118 soit 56,7% sont des hommes et 34/67 50,7% d'entre eux sont du milieu rural -La mère 79/200 soit 39%	Dans le Plateau, après séparation des parents l'enfant doit rester chez le père (6/10). Cet avis est majoritairement soutenu par des hommes. Par contre dans l'Ouémé, après séparation des deux parents, la majorité soutient que l'enfant doit rester auprès de sa mère (près de ½) tandis 1/3 pense que c'est avec le père. L'avis que cela peut être l'un ou l'autre selon la situation	-Le père 118/360 soit 33% 59/118 soit 50% sont des hommes et 29/59 soit 49% d'entre eux sont du milieu rural -La mère 174/360 soit 48% -Le père et/ou la mère - - Ne se prononce pas 67 soit 19% -Décision revenant au juge 1	-Le père 27/200 soit 13,5% 21/27 soit 78% sont des hommes et 12/21 57% d'entre eux sont du milieu rural -La mère 160/200 soit 80% -Le père et/ou la mère 02 soit 1%	80% des enfants sont avec leur mère dans le Plateau ; en effet, les familles polygames étant nombreuses, chaque femme s'occupe de ses enfants après la séparation. Il est également fortement répandu dans la société que l'enfant après la séparation avec ses parents reste avec la mère jusqu'à 7 ans. Il semblerait que les pères se désengagent progressivement

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
	eux sont du milieu rural - non : 154/360 soit 42,7% 20,1% de ceux qui disent non ont moins de 30 ans Ne se prononce pas : 30 soit 8,3%. Ils estiment que la décision doit être prise par les deux parents	- Ne se prononce pas 14 soit 4% -Décision revenant au juge 1	-Le père et/ou la mère 01 soit 1% - Ne se prononce pas 02 soit 1%	est quasi inexistant au Plateau tandis que 13% y sont favorables dans l’Ouémé.		- Ne se prononce pas 11 soit 5,5%	de la garde de leur enfant après la séparation du couple.
3.5 Après la séparation, le parent n’ayant pas la garde est-il impliqué dans les décisions concernant les enfants ?		-Oui 343/360 soit 95,3% 172/343 soit 50,1% sont du milieu rural 168/343 soit 49% sont des hommes -Non 13/360 soit 3,6% -Ne se prononce pas 4 soit 1%	-Oui 165/200 soit 82% 84/165 soit 51% sont du milieu rural 89/165 soit 54% sont des hommes -Non 34/200 soit 17% -Ne se prononce pas 01 soit 1%	De l’avis de la population enquêtée le parent qui n’a pas la garde de l’enfant doit être impliqué dans les décisions concernant les enfants. Cependant confrontée à la réalité, cette conception mise en relief par les enquêtés n’est pas souvent observée dans la pratique.	-Oui 345/360 soit 96% 171/345 soit 50% sont du milieu rural 167/345 soit 46% sont des hommes -Non 09/360 soit 2% -Ne se prononce pas 6 soit 2%	-Oui 192/200 soit 96% 98/192 soit 51% sont du milieu rural 49/98 soit 50% sont des hommes -Non - -Ne se prononce pas 08 soit 4%	Le Oui fait l’unanimité dans les 2 départements et entre le milieu rural et le milieu urbain. Le résultat est positif mais des efforts restent à faire en ce qui concerne sa mise application de façon durable.
3.6 Comment le parent qui n’a pas la garde de	Chaque réponse a été compté individuellement	Chaque réponse a été compté individuellement (Ceux qui ont	Chaque réponse a été compté individuellement (Ceux qui ont	Le parent qui n’a pas la garde contribue au bien être de son enfant par des apports financiers compte tenu de ses	Chaque réponse a été compté individuellement (Ceux qui ont coché	Chaque réponse a été compté individuellement (Ceux qui ont coché	Tout va à priori bien, les deux parents gardent une coresponsabilité de leurs enfants. Mais les réponses

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
l'enfant est-il impliqué dans les décisions concernant l'enfant ?	<p>t (Ceux qui ont coché une réponse) aussi bien que dans les choix multiples (somme d'une seule réponse + plusieurs réponses)</p> <p>Apport financier : 285/360 soit 79,7%</p> <p>- Avis demandé pour les décisions concernant l'enfant : 264/360 soit 73,3%</p> <p>- vacances chez l'autre parent : 254/360 soit 70,5%</p> <p>- visites régulières à l'autre parent : 293/360 soit 81,4%</p> <p>NB. 83,6% des répondants ont</p>	<p>coché une réponse) aussi bien que dans les choix multiples (somme d'une seule réponse + plusieurs réponses)</p> <p>-Apport financier : 326/360 soit 90,6 %</p> <p>- Avis demandé pour les décisions concernant l'enfant : 281/360 soit 78%</p> <p>- vacances chez l'autre parent : 268/360 soit 74,4%</p> <p>- visites régulières à l'autre parent : 261/360 soit 72,5%</p> <p>NB. 325/360 soit 90% des répondants ont</p>	<p>coché une réponse) aussi bien que dans les choix multiples (somme d'une seule réponse + plusieurs réponses)</p> <p>Apport financier : 175/200 soit 87,5%</p> <p>- Avis demandé pour les décisions concernant l'enfant : 110/200 soit 55%</p> <p>- vacances chez l'autre parent : 111/200 soit 55,5%</p> <p>- visites régulières à l'autre parent : 52/200 soit 26%</p> <p>NB. 133/200 soit 66,5% des répondants ont donné des</p>	<p>ressources et la tendance est la même aussi bien dans l'Ouémé que dans le Plateau.</p> <p>La tendance est que les 2 parents se concertent pour prendre des décisions relatives à leurs enfants bien que vivant séparément dans l'Ouémé. La même observation peut être retenue lorsqu'il s'agit de la visite régulière. Par contre dans le Plateau, associer l'autre conjoint par rapport aux décisions à prendre concernant l'enfant, n'est pas une perception répandue dans la population. La même observation est valable lorsqu'il s'agit des vacances qu'un enfant va effectuer chez l'autre parent et valable aussi pour les visites régulières (très faible). Le parent qui n'a pas la garde n'abandonne pas son enfant à la charge de l'autre qui en a la garde et se rend disponible à contribuer à l'épanouissement de diverses manières. Ce qui est un acte positif aussi bien dans l'Ouémé que dans le Plateau.</p>	<p>une réponse) aussi bien que dans les choix multiples (somme d'une seule réponse + plusieurs réponses)</p> <p>-Apport financier : 297/360 soit 82,5 %</p> <p>- Avis demandé pour les décisions concernant l'enfant : 267/360 soit 74%</p> <p>- vacances chez l'autre parent : 271/360 soit 75%</p> <p>- visites régulières à l'autre parent : 259/360 soit 72%</p> <p>NB. 315/360 soit 88% des répondants ont donné des réponses multiples.</p> <p>- pas du tout 6/360 soit 1,6%</p>	<p>une réponse) aussi bien que dans les choix multiples (somme d'une seule réponse + plusieurs réponses)</p> <p>Apport financier : 187/200 soit 93,5%</p> <p>- Avis demandé pour les décisions concernant l'enfant : 173/200 soit 86,5%</p> <p>- vacances chez l'autre parent : 169/200 soit 84,5%</p> <p>- visites régulières à l'autre parent : 167/200 soit 83,5%</p> <p>NB. 191/200 soit 95,5% des répondants ont donné des réponses multiples.</p>	<p>semblent plus théoriques qu'effectives car la réalité observée n'est pas vraiment en adéquation avec les résultats de l'enquête.</p> <p>Quand les parents se séparent, ils sont de bonne volonté concernant leurs enfants, mais pris dans les difficultés de la vie au quotidien, les nouveaux enfants des couples, les bonnes intentions ne sont pas respectées. Malgré le suivi effectué, il arrive que les engagements pris à l'issue de la médiation ne sont pas respectés. Il n'est pas rare que les liens se délitent à moyen ou long terme.</p>

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
	donné des réponses multiples. - pas du tout 13/360 soit 3,6%	donné des réponses multiples. - pas du tout 5/360 soit 1,4%	réponses multiples. - pas du tout 17/200 soit 8,5%			- pas du tout 06/200 soit 3%	
3.7 A la mort du père, les enfants sont à la charge :	<p>- de la mère : 301/360 soit 83,6%</p> <p>44,5% sont du milieu rural - de l'oncle paternel : 7/360 soit 1,9% - des grands-parents paternels : 15 soit 4,1% - mère +oncle : 9 soit 2,5% - oncle +grand-mère : 3 - mère +oncle + grand-mère : 6</p>	<p>- de la mère : 297/360 soit 83%</p> <p>48% (142/297) sont du milieu rural - de l'oncle paternel : 23/360 soit 6% -des grands-parents paternels : 16 soit 4% -de la mère et grands-parents paternels 1/360 soit 0,5% -de la mère, oncle paternel et grands-parents paternels 22/360 soit 6% -ne se prononce pas 0,5%</p>	<p>- de la mère : 111/200 soit 56%</p> <p>43% (48/111) sont du milieu rural - de l'oncle paternel : 05/200 soit 2,5% -des grands-parents paternels : 51/200 soit 26% -de la mère et grands-parents paternels 32/200 soit 16% -de la mère, oncle paternel et grands-parents paternels 01/200 soit 1%</p>	<p>Dans l'Ouémé, il est clair que la très grande majorité des enfants reste avec leur mère (Plus de 8/10). Tandis qu'au Plateau c'est un peu plus de la ½. Les grands-parents paternels sont souvent désignés comme tuteurs (¼) ou alors les grands-parents paternels avec la mère (total 42%). Dans ces deux cas, la famille du père exerce un droit de regard très important sur les enfants. Ces différences culturelles entre l'Ouémé et le Plateau sont très remarquables.</p>	<p>- de la mère : 291/360 soit 81%</p> <p>48% (140/291) sont du milieu rural - de l'oncle paternel : 17/360 soit 5% -des grands-parents paternels : 33 soit 9% -ne se prononce pas 19 soit 5%</p>	<p>- de la mère : 185/200 soit 92,5%</p> <p>51% (95/185) sont du milieu rural - de l'oncle paternel : 04/200 soit 2% -des grands-parents paternels : 02/200 soit 1% -de la mère et grands-parents paternels 0 -de la mère, oncle paternel et grands-parents paternels 0 -Ne se prononce pas 09/200 soit 4,5%</p>	<p>Il est clair que les enfants sont majoritairement à la charge de la mère. Le refus du lévirat par les textes de lois influence les résultats. Les difficultés économiques font que la solidarité familiale s'éteint peu à peu ou est en train de s'effriter. Peu à peu, les grands parents et oncles jouent de moins en moins un rôle.</p>

Questions	Données Ouémé Fin Sept 2019	Données Ouémé Nov. 2020	Données Plateau Nov. 2020	Analyse et commentaires : Situation de départ (Novembre 2020)	Données Ouémé Mars 2022	Données Plateau Mars 2022	Analyse et commentaires : Situation Mi-Parcours (Mars 2022)
3.8 A la mort du père, les biens de celui-ci reviennent-ils	<p>A la Mère : 12/360 soit 3,3%</p> <p>- aux enfants : 94/360 soit 26,1%</p> <p>34% de ceux qui disent aux enfants sont du milieu rural, parmi eux 55,3% sont des hommes</p> <p>- à la mère et aux enfants : 197/360 soit 54,7%</p> <p>53,2% sont du milieu rural</p> <p>- à la famille paternelle : 6/360 soit 1,6%</p> <p>4/6 de ceux qui disent à la famille paternelle sont du milieu rural</p> <p>Ne se prononce pas : 51/360 soit 14,1%</p>	<p>- A la Mère : 10/360 soit 3%</p> <p>-Aux enfants : 108/360 soit 30%</p> <p>52% (56/108) de ceux qui disent aux enfants sont du milieu rural, parmi eux 50% (28/56) sont des hommes</p> <p>-A la mère et aux enfants : 228/360 soit 63%</p> <p>50% (115/228) sont du milieu rural</p> <p>- à la famille paternelle : 14/360 soit 4%</p> <p>57% (8/14) de ceux qui disent à la famille paternelle sont du milieu rural</p>	<p>- A la Mère : 02/200 soit 1%</p> <p>-Aux enfants : 134/200 soit 67%</p> <p>49% (65/134) de ceux qui disent aux enfants sont du milieu rural, parmi eux 51% (33/65) sont des hommes</p> <p>-A la mère et aux enfants : 46/200 soit 23%</p> <p>43% (20/46) sont du milieu rural</p> <p>- à la famille paternelle : 18/200 soit 9%</p> <p>78% (14/18) de ceux qui disent à la famille paternelle sont du milieu rural</p>	<p>De l'avis de 2/3 de la population enquêtée dans l'Ouémé, à la mort du père, les biens de celui-ci reviennent à la mère et aux enfants : 63%. Par contre cet avis n'est pas partagé dans le Plateau comme en témoigne le pourcentage obtenu : 23%. Les résultats révèlent que dans le Plateau les gens préfèrent voir les enfants du défunt jouir seuls de ses biens (67%) et comme ils sont plutôt à la garde des grands-parents paternels, c'est ces derniers qui de fait profitent des biens. La mère est exclue de l'héritage ou au mieux, en joui d'une partie, sous la tutelle de ses beaux-parents.</p>	<p>- A la Mère : 23/360 soit 6%</p> <p>-Aux enfants : 139/360 soit 39%</p> <p>48% (67/139) de ceux qui disent aux enfants sont du milieu rural, parmi eux 39% (26/67) sont des hommes</p> <p>-A la mère et aux enfants : 174/360 soit 48%</p> <p>52% (90/174) sont du milieu rural</p> <p>- à la famille paternelle : 13/360 soit 4%</p> <p>62% (8/13) de ceux qui disent à la famille paternelle sont du milieu rural</p>	<p>- A la Mère : 02/200 soit 1%</p> <p>-Aux enfants : 81/200 soit 40,5%</p> <p>47% (38/81) de ceux qui disent aux enfants sont du milieu rural, parmi eux 53% (20/38) sont des hommes</p> <p>-A la mère et aux enfants : 104/200 soit 52%</p> <p>56% (58/104) sont du milieu rural</p> <p>- à la famille paternelle : 04/200 soit 2%</p> <p>25% (01/04) de ceux qui disent à la famille paternelle sont du milieu rural</p> <p>-Ne se prononce pas 9/200 soit 4,5%</p>	<p>Le lévirat n'ayant plus droit de cité, il revient au tribunal de s'occuper des questions d'héritage.</p> <p>Tous les dossiers de succession devraient être systématiquement gérés au tribunal et tous les enfants (adultérins, légitimes et autres...) sont héritiers. Ce qui n'est pas toujours le cas, pour raison de méconnaissance des textes de loi.</p> <p>Tous les enfants ont les mêmes droits.</p> <p>De ce fait, exclus de l'héritage, les oncles et beaux-parents ne s'intéressent plus à la veuve et aux enfants.</p> <p>Les différences entre le milieu rural et urbain se font de moins en moins sentir.</p>

Conclusion de départ :

A la vue de ce qui précède, on constate que dans l'Ouémé, les acquis du projet précédent ne sont pas totalement pérennisés ; ils n'étaient pas encore assez solides. Des connaissances générales subsistent en matière de responsabilité parentale et de droits des enfants mais ne sont pas encore ancrées dans les habitus des populations concernées. Les sensibilisations pour un changement de comportement ont besoin d'être effectuées pendant plus de trois ans pour porter des fruits auprès d'un grand nombre d'habitants. On constate également une différence importante entre les deux départements. Dans l'Ouémé qui a bénéficié d'un premier projet où la responsabilité parentale et les droits de l'enfant ont été vulgarisés, le taux de réponses attendues est globalement bien meilleur qu'au Plateau. Le travail n'a pas été vain. Il faut également remarquer que les jeunes (moins de trente ans) ne sont pas plus ouverts à l'égalité genre et aux droits des enfants que leurs aînés.

Un travail très important d'information et de sensibilisation devra être fait tout au long du projet avec un accent particulier pour le Plateau où certaines situations sont préoccupantes (châtiments corporels, devenir des enfants au décès du père et héritage, coresponsabilité parentale, égalité genre). L'inculturation des droits des enfants est un réel défi à relever.

Conclusion mi-parcours

La sensibilisation accrue dans le Plateau a fait nettement progresser le savoir des populations même s'il y a encore du chemin à parcourir en ce qui concerne la mise en pratique des mesures apprises. Il reste un gap entre ce que les enquêtés savent et les pratiques des ménages. Les résultats dans l'Ouémé, où les sensibilisations ont été moins importantes, montrent que rien n'est vraiment acquis définitivement, les habitudes culturelles prennent le pas sur les règles légales.

L'idée de la coresponsabilité est nettement en progression dans tous les milieux ; les ruraux ont eu accès à l'information et la société est en pleine mutation. La bonne connaissance des parents concernant leurs responsabilités en matière de prise en charge scolaire, alimentaire et vestimentaire est remarquable. Il est admis que tous doivent s'impliquer pour respecter leurs devoirs et les droits de l'enfant. Cependant il faudra vérifier la bonne compréhension de la notion de « coresponsabilité » dans les populations. Si cela veut dire que la femme doit contribuer à 50% pour l'ensemble des frais, en plus de toutes les charges de travaux ménagers et d'entretien des enfants et que les pères se désengagent, elle n'a rien gagné ; au contraire. Il faut aussi noter que de plus en plus, l'individualisme prend le pas sur les solidarités traditionnelles.

Il est donc important de veiller, dans cette seconde partie du projet, à ce que la coresponsabilité ne débouche pas sur une surcharge des femmes ou ne permette pas le désengagement des hommes. La prise de leurs responsabilités par les hommes est aussi un axe important.